



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4270

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités et du volet culture de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Année 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

**Absents excusés** : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

**Absents non excusés** : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

**Conseil du 8 juin 2020****Délibération n° 2020-4270**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités et du volet culture de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 mai 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon**

Dans le cadre de ses interventions culturelles, la Métropole apporte son soutien à des actions et des projets qui répondent aux objectifs et enjeux d'inclusion sociale et d'accès de tous à la culture.

Par délibération du Conseil n° 2018-2986 du 17 septembre 2018, la Métropole a entériné les principes généraux de l'organisation d'un appel à projets ayant pour objet de contribuer, par le levier culturel, aux enjeux et aux objectifs de ses politiques publiques du champ des solidarités : le projet métropolitain des solidarités (PMS), le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) et la déclaration de coopération culturelle métropolitaine liée à la mise en œuvre du contrat de ville. La délibération du Conseil n° 2019-3469 du 13 mai 2019 a reconduit pour l'année 2020 l'organisation de l'appel à projets.

Par délibération du Conseil n° 2019-3732 du 30 septembre 2019, la Métropole a approuvé :

- la prise en compte dans l'appel à projets culture(s) et solidarités des enjeux et objectifs du volet culture du plan d'actions de prévention et de lutte contre la pauvreté (action 9 - favoriser l'accès de tous à la culture) avec un soutien à des projets artistiques co-construits et réalisés avec des publics en situation de grande précarité,

- un soutien à des initiatives qui permettent de renforcer les coopérations entre établissements culturels et structures sociales, pour mettre en œuvre des actions bénéficiant à des jeunes en situation de vulnérabilité (chantiers éducatifs en milieu culturel) et aux professionnels des Maisons de la Métropole et des solidarités (MDMS) et de leurs partenaires, à travers une mission d'ingénierie d'insertion par la culture.

Enfin, par délibération du Conseil n° 2020-4115 du 20 janvier 2020, la Métropole a accordé son soutien à 3 acteurs repérés lors de l'édition 2019 de l'appel à projets culture(s) et solidarités, qui agissent comme centres de ressources dans les champs des solidarités, de la lutte contre les discriminations et de la promotion de la diversité et de l'égalité, au titre de leur action générale sur le territoire métropolitain (compagnie On Off, Ferme du Vinatier, Festival Écrans mixtes).

La présente délibération porte sur l'attribution de subventions qui soutiennent :

- des projets artistiques et culturels dans le cadre de l'édition 2020 de l'appel à projets culture(s) et solidarités,  
- des chantiers éducatifs réalisés avec des institutions culturelles et destinés aux jeunes suivis par des structures de prévention spécialisée, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

## II - L'appel à projets culture(s) et solidarités

### 1° - Thématiques et critères de sélection

Cet appel à projets vise à soutenir des projets collectifs d'action et de médiation artistique et culturelle portés par des professionnels, auprès de personnes particulièrement éloignées de la pratique artistique et de l'offre existante : enfance et jeunesse en situation de prévention, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou d'insertion sociale ou professionnelle, personnes en situation de grande précarité. Les personnes doivent être impliquées activement dans un processus de création qui favorise les mixités sociales, intergénérationnelles, culturelles et de genre et qui permette une valorisation des productions et des participants.

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- la pertinence du projet dans le cadre des politiques de solidarités de la Métropole,
- la pertinence du projet d'action culturelle proposé par rapport au public ciblé,
- la qualité de la participation citoyenne et la rencontre entre différents publics,
- l'approche multi-partenariale et collective du projet,
- la qualité et le nombre des bénéficiaires.

Les modalités de l'appel à projets prévoient la possibilité du principe d'un soutien pluriannuel (maximum 3 ans) pour des projets inscrits dans une durée équivalente.

### 2° - Le soutien à des projets artistiques et culturels dans le champ des solidarités pour l'année 2020

Lors de l'édition 2019, 99 dossiers ont été reçus et 19 projets ont bénéficié de subventions pour un montant total de 102 400 €.

Soixante-dix dossiers ont été reçus dans le cadre de l'édition 2020 de l'appel à projets publié le 6 novembre 2019 avec une date limite de dépôt de dossiers fixée au 15 janvier 2020.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions d'un montant total de 160 000 €, selon la répartition détaillée en annexe :

- 154 000 € au profit de 24 structures menant des projets culturels qui concernent les publics suivants :

. enfants et adolescents en situation de vulnérabilité - 3 projets opérés par : Label équipe / Compagnie Divagations, Les allumés de la Lanterne, Zéotrope,

. personnes âgées - 4 projets opérés par : La Grenade, La Traversante, L'homme qui marche, Yeraz compagnie,

. personnes en situation de handicap - 2 projets opérés par : Fondation OVE, Collectif des flous furieux,

. jeunes en insertion : 4 projets opérés par : Le lien Théâtre, Peut-être / Compagnie de réflexions artistiques, Théâtre du Grabuge, Waninga,

. personnes en insertion professionnelle - 3 projets opérés par : Compagnie Anteprema, Compagnie du Subterfuge, Théâtre de l'Iris,

. personnes en situation de précarité et d'insertion culturelle et sociale - 8 projets opérés par : Coin production, Compagnie Kadia Faroux, LALCA, Oh-mart, Singa, Systèmes K, Théâtre Désordre des esprits / compagnie Bruno Boeglin, Théâtre Détours ;

- 6 000 € pour le soutien à une structure culturelle repérée comme ressource sur le champ des solidarités et la lutte contre les discriminations sur le territoire métropolitain : le Nouveau Théâtre du 8<sup>e</sup> (NTH8), pour son action globale autour du théâtre en langue des signes et notamment, l'animation du dispositif "Parcours culturel spectateurs sourds", qui met à disposition des propositions culturelles et artistiques accessibles aux personnes sourdes et malentendantes de la Métropole, à travers une plateforme et une newsletter.

Onze de ces projets avaient déjà été soutenus pour une 1<sup>ère</sup> année lors de l'édition 2019 de ce dispositif. Treize projets sont donc soutenus pour la 1<sup>ère</sup> fois cette année.

### III - Le soutien à des chantiers éducatifs mis en œuvre au sein d'institutions culturelles

Cette intervention concerne les jeunes suivis par des structures de prévention spécialisée : il s'agit d'élaborer et de mettre en place des chantiers éducatifs au sein d'institutions culturelles permettant à des jeunes d'être rémunérés pour des missions de communication, d'appui technique ou de logistique événementielle. Ces missions sont enrichies d'un parcours culturel sur mesure incluant des temps de médiation et des découvertes culturelles et artistiques.

En 2019, la Métropole a attribué 25 000 € pour le soutien de 4 associations mettant en place des chantiers éducatifs dans des établissements culturels pour des jeunes de 16 à 25 ans suivis par les services de la prévention spécialisée : Fondation AJD Maurice Gounon, Maison des jeunes et de la culture (MJC) OTOTEM de Rillieux la Pape, Sauvegarde 69 et la Société Lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence (SLEA). Neuf chantiers ont ainsi été menés avec les Archives départementales et métropolitaines, le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation, le Festival Lumière, l'association Médiatone, le Musée des Confluences, le Service archéologique de la Ville de Lyon, Pôle en scènes de Bron, le Théâtre national populaire de Villeurbanne et la Ville de Givors pour les Journées européennes du patrimoine.

Pour l'année 2020, il est proposé au Conseil d'attribuer 19 500 € pour le soutien de 4 associations mettant en place des chantiers éducatifs dans des établissements culturels pour des jeunes de 16 à 25 ans suivis par les services de la prévention spécialisée : ACOLEA-Société Lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence (SLEA), Fondation AJD Maurice Gounon, MJC OTOTEM de Rillieux la Pape et Sauvegarde 69.

### IV - Modalités de versement des subventions attribuées

Le versement des subventions interviendra en une seule fois par paiement direct sur la base de la présente délibération devenue exécutoire. Chaque structure devra, en outre, fournir à la Métropole un bilan qualitatif et financier du projet subventionné dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé ou poursuivi ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** l'attribution, pour l'année 2020, de subventions :

- d'un montant de 160 000 € au profit des 25 bénéficiaires au titre de l'appel à projets culture(s) et solidarités selon la répartition annexée ci-après,

- d'un montant de 19 500 € au profit de 4 associations mettant en œuvre des chantiers éducatifs dans des établissements culturels selon la répartition suivante :

- . 5 500 € au profit d'ACOLEA-SLEA,
- . 5 000 € au profit de la Fondation AJD Maurice Gounon,
- . 3 500 € au profit de la MJC OTOTEM de Rillieux la Pape,
- . 5 500 € au profit de Sauvegarde 69.

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 179 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juin 2020.**